



## « Avec Parcoursup, les élèves en situation de handicap sont confrontés à un parcours du combattant »

Les jeunes en situation de handicap, pour qui l'entrée dans la vie étudiante représente de nombreuses contraintes, devraient bénéficier d'une priorité absolue et ainsi éviter de devoir passer par des recours, plaide le président de l'université Lyon-III Eric Carpano, dans une tribune au « Monde ». Cette tribune paraît dans Le Monde de l'éducation . Si vous êtes abonné au Monde, vous pouvez vous inscrire à cette lettre hebdomadaire en suivant ce lien

« La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. » Ce principe, pourtant gravé au frontispice de notre Constitution, est heurté de plein fouet par une réalité durement inégalitaire et injuste pour les jeunes en situation de handicap : celle de Parcoursup, qui est source d'angoisses et d'incertitudes pour des dizaines de milliers de lycéens et leurs familles alors même que les épreuves du bac, qui requièrent de la sérénité, ne sont pas terminées.

Dans les faits, la plate-forme Parcoursup est un outil inadapté aux attentes des familles et aux besoins de ces futurs étudiants. Dans la sélection des vœux émis par les jeunes, plusieurs critères entrent en jeu : le fait d'être boursier ou le fait de résider, ou non, dans l'académie où se trouve l'établissement visé. Le critère du handicap n'est en pas un critère prioritaire. Il intervient seulement à la fin, à l'issue d'un processus administratif de recours devant les commissions. Les familles dont l'enfant est en situation de handicap sont donc placées dans la situation de devoir faire des recours culpabilisants et sont informées beaucoup trop tardivement de l'établissement dans lequel ils pourront enfin obtenir une inscription.

Une simple case à cocher

Il y a urgence à regarder ces questions dans le bon sens, celui des familles confrontées à un inacceptable parcours d'obstacles, pour ne pas dire un parcours du combattant. Le passage du lycée à l'université, pour un bachelier ou une bachelière en situation de handicap, ne se fait pas d'un claquement de doigts. Pour ces personnes, arriver dans une nouvelle ville et dans une nouvelle vie est un processus lourd et complexe. Il s'agit, très en amont, de trouver un appartement adapté au handicap et à proximité des campus. Il s'agit, le plus tôt possible, d'accompagner le suivi médical et de s'entourer, au besoin, d'aidants. Il s'agit, au plus vite, de choisir une université pour l'excellence de sa formation mais aussi pour la qualité de l'accueil qu'elle leur réservera. Dès lors, le système actuel n'est pas inclusif et est une source de stress pour ces jeunes et leur famille.

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche doit lever les yeux de ses algorithmes qui trient nos étudiants, pour créer des exceptions légitimes : en tant que président d'une université de 28 000 étudiants, saisi de nombreuses demandes de familles paniquées par l'absurdité des règles qu'on leur applique, je demande que le handicap soit un critère d'absolue priorité sur tous les autres. Ceux qui vivent ces situations doivent être informés en premier, sans avoir à déposer des recours interminables, de l'établissement dans lequel ils pourront poursuivre leurs études, accéder à leur formation, s'émanciper par le savoir et par les études.

On nous parle souvent de « libérer les énergies », de « lever les obstacles » et de « simplifier le système ». Nous avons là un cas concret d'obstacles à supprimer, de parcours à faciliter, de règles à simplifier. Il suffit d'introduire une case à cocher dans un formulaire administratif pour soulager des milliers familles du poids de l'incertitude et de l'indifférence. Faire du handicap un critère prioritaire à l'instar des boursiers dans le processus de Parcoursup est autant une nécessité qu'un devoir pour pallier les défaillances d'un système algorithmique qui montre, à travers cet exemple concret, combien il est déshumanisé.

